



MAIRIE DE CURSAN

8 Route du Gestas
33670 CURSAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 27/11/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Présents : Messieurs, Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Cédric MAUGER, Frédéric PAUL, Etienne DURAND, Patrice HAON, Bruno SAINQUANTIN Mesdames, Marie Jocelyne LOPES, Sylvie COLOGNI

Absents excusés : Jean-Luc BIENVENU, Philippe MIGUEL, Jean-Claude RONDET, Christine CORNU DE LA FONTAINE, Nathalie BARRIERE

Pouvoir : Sandra CHEVALLIER donne pouvoir à Ludovic CAURRAZE

Secrétaire de séance : Marie Jocelyne LOPES

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur CAURRAZE, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du dernier procès-verbal
- 2- D36122023: élection CMJ
- 3- D37122023: subventions aux associations
- 4-Questions diverses
- 5- Informations diverses



I – Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 6 novembre 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

Monsieur CAURRAZE demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération D38122023 décision modificative n°1 budget assainissement

II – N°D36122023: Objet : Election du Conseil Municipal des Jeunes

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic CAURRAZE, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection du conseil municipal des jeunes en date du 10 novembre 2023 et a déclaré installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux des jeunes.

Suite au dépouillement.

Monsieur Ludovic CAURRAZE proclame les résultats :

- * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- * Nombre de bulletins nuls, blancs ou assimilés : 0
- * Suffrages exprimés : 13

Les personnes élues sont :

- Mlle Lou CALETTI
- M Ellyot LOCHERON
- Mlle Daphné TERRAZA
- Mlle Neïla MATTUTZU
- M Nathan GORY-NAUD
- M Livio LOCHERON

III- N°D37122023: Objet : Subvention aux associations

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention reçue en mairie.

| Associations Communales | Montant de la subvention | Exprimés | Pour | Contre |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------|---------------|
| Tennis Club de Cursan | 500 € | 10 | 10 | 0 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-ATTRIBUE la somme de 500 € pour le Tennis Club de Cursan,

IV- Questions diverses :

Démarrage de la construction du pont du Gestas repoussé à la mi-décembre si les intempéries le permettent.

- Les vœux du Maire se tiendront le 21 janvier à 11h, dans le restaurant scolaire. Un devis va être demandé au restaurateur de la cantine scolaire.

- Un chiffrage est en cours concernant la couverture photovoltaïque du terrain multisports (coût, subventions, reste à charge). L'étude coûte 7800 euros HT, les résultats sont annoncés fin janvier.

- La carrière découverte dans le lotissement St Aubin a été comblée. Ces travaux ont été pris

en charge à 80% par le Fond Barnier. L'entreprise en charge du comblement s'est engagée auprès du maire à revenir pour nettoyer le ciment qui s'est écoulé du camion lors du transport route du Gestas. Les occupants du Presbytère le libèreront ce dimanche.

- Les travaux au restaurant scolaire sont en cours.

- Suite à la validation par le SIRP de l'accueil à l'école de centres de loisirs aux vacances de février et d'avril, la demande d'homologation comme lieu d'accueil est en cours.

- Concernant le lotissement des Jardins de Bonneau, 2 permis de construire ont été validés sur 3 déposés. La phase II des travaux a été reportée au 31/12/2025.

- Retour sur les permanences du samedi qui mobilisent peu de Cursanais. A partir de janvier, la permanence débutera à 9h30 et non plus 9h. Se pose la question de la communication autour de ces rencontres. Il faut inciter les Cursanais à utiliser l'application Intramuros, moyen de communication à prioriser sur la commune. Le prochain atelier aura lieu le 6 janvier, il s'agira d'un atelier couture.

- Les devis pour travaux portant sur l'assainissement ont été réactualisés.

- Le Syndicat de Bonnetan est à contacter afin d'avoir la liste des propriétaires présentant des assainissements en non-conformité. 7 à 8 d'entre eux présentent des risques pour les personnes.

- Le nettoyage du Gestas est en cours, ils en sont au niveau du pont mais les intempéries retardent leur intervention.

- Le bilan carbone de la commune : les 5 étudiants en école d'ingénieur en charge de l'établir ont été rencontrés par Etienne DURAND la semaine dernière. Il sera présenté le 04/03/2024 au Conseil municipal.

- Au Bourrut, la DP déposée par l'aménageur et transmise au SDEEG est sans effet car les lots sont destinés à la vente sans réalisation de travaux au préalable.

- Les chocolats pour les aînés de la commune ont été commandés via l'APE.

- M. VERBECK a demandé un raccordement au réseau d'eau. Sa demande est acceptée mais les frais sont à sa charge.

- Travaux de sécurisation du centre bourg : choix des coloris réalisé en conseil des bétons enrobés de la bande de roulement (beige clair), des cheminements (ivoire), des bordures (ambiance Nacre Q2), des barrières, abribus, banc, poubelle et porte-vélos (tout en korten – effet rouille). Le futur panneau lumineux sera à déplacer en face de la mairie, à l'entrée du parking menant au tennis.

- Recherche d'un mi-temps pour épauler Florian notamment lors du faucardage en janvier.

V- Informations diverses

Marie-Jocelyne LOPES interroge le Conseil sur la gestion et l'organisation des espaces verts de la commune. A côté du parking, un arbre est mort et ceux à côté sont aussi voués à mourir si on ne les débarrasse pas du gui. L'arbre en question va être abattu mais on s'interroge sur l'essence à planter à sa place. Aucun plan d'aménagement des espaces verts n'existe actuellement. Un recensement des arbres serait indiqué (essences, âge, état) à réaliser, s'il est d'accord, avec Jean-Pierre CHADOURNE qui a notamment conseillé certaines plantations notamment le long du parking afin d'établir les arbres à couper, à tailler, à remplacer, à planter sur plusieurs zones (aire de jeux, aire autour de l'école, aire du transformateur, parking de la mairie, tennis et église, le cimetière, l'arrière de l'église, le parking au bas du Gestas).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

| Délibération | Objet | Votes |
|--------------|-----------------------------------|-----------|
| D36122023 | Election CMJ | Approuvée |
| D37122023 | vote subventions aux associations | Approuvée |
| D38122023 | DM 1 BUDGET ASSAINISSEMENT | Approuvée |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Le Maire Ludovic CAURRAZE | | La Secrétaire Marie Jocelyne LOPES | |
|--|--|---|--|